

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-sept Avril, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – DESMARIS Didier – ROJON Sandrine — MARTINEZ-BAYLE Fabienne – MANCINI Cédric – CHAUDET Pierre – ALAUX Olivier – PONS Béatrice – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – MORANDAT Sonia - BERARD Mathieu - CHASSIGNOL Valérie - MBODJI Laurence - CURTET Françoise - BERNARD Alain.

Absents excusés : MINASSIAN Guy (Procuration à BERNIGAUD Roland)
DO Karine
OTTAVIOLI Hervé

Arrivé en cours de séance : ALAUX Olivier

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

INTERVENTION DE DYNACITE POUR LA VENTE DE LOGEMENTS ROUTE DU PONT ROUGE

Emmanuelle GOZZI présente le projet d'aliénation de logements de l'immeuble « le vieux jonc » route du pont rouge. Ce bâtiment est constitué de 12 logements dont la construction date de 1978.

L'objectif de Dynacité est d'atteindre 100 ventes à l'année.

La vente de ce patrimoine est proposée en priorité aux locataires entre 15 et 35 % en dessous de la valeur du marché.

Le service des domaines a été consulté et a estimé ce patrimoine à 1 300 € le m². Cette estimation est valable 1 an.

Des aménagements particuliers existent pour les acquéreurs faisant face à des difficultés (possibilité de rachat du logement et relogement dans le parc)

Mme GOZZI Informe de l'obligation de présenter un diagnostic de performance énergétique inférieur à un certain niveau pour pouvoir présenter les logements sociaux à la vente.

Le diagnostic de performance énergétique pour ces logements ne remplit pas pour l'instant les critères pour permettre la vente. Des aménagements au niveau du mode de chauffage, actuellement électrique, sont à l'étude.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

AVIS SUR PROJET D'ALIENATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS ROUTE DU PONT ROUGE

Dynacité sollicitant un avis du conseil municipal, Le Maire demande à chaque conseiller de s'exprimer sur ce projet de vente de logements.

Sonia MORANDAT estime que cela permet à des personnes ayant des revenus modestes de pouvoir accéder à la propriété.

Gilbert LIMANDAS soulève l'ambiguïté de ce dossier, Dynacité sollicitant un avis du conseil alors que le diagnostic énergétique ne permet pas pour l'instant la vente de ces logements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Compte tenu du manque d'éléments concernant l'aménagement énergétique à l'étude,

DECIDE de ne pas émettre d'avis pour l'instant et reporte cette décision.

DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE 20 LOGEMENTS - LOTISSEMENT NATUR'ELLES

Dans le cadre de la construction de 20 logements sur la commune, Dynacité soumet à la commune une demande de garantie d'emprunt.

Ils contractent 2 emprunts à hauteur de :

- 2 003 400 € pour 15 logements Plus (à usage social)
- 612 700 € pour 5 logements PLA.I (Prêt locatif aidé d'intégration)

La demande de garantie sollicitée est de 30 % pour chacun de ces prêts soit :

- 601 020 € pour les 15 logements +
- 183 810 € pour les 5 logements PLA.I

Le conseil entend les montants (capital restant dû) actuellement garantis pour ce type d'opérations :
4 prêts représentant un montant total de 545 588 €. La plupart de ces prêts ont été contracté pour une durée entre 40 et 50 ans.

Les derniers prêts garantis par la commune pour Dynacité se terminent en 2051 et en 2061.

Le Maire donne lecture du courrier de Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, qui donne un avis défavorable à la garantie de ces prêts en invoquant :

- Le niveau d'endettement de la commune limité.
- Aucune garantie que Dynacité ne rencontre un jour des problèmes financiers notamment sur une si longue période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas garantir les prêts présentés par Dynacité pour les raisons suivantes :

La commune, au vu de son endettement actuel et de la garantie des prêts déjà accordée, n'a pas la capacité financière de garantir le montant des prêts présentés.

COMPTE RENDU DU SONDAGE (Présentation par Cédric MANCINI et Laurence MBODJI)

Cette enquête anonyme visait à connaître les besoins des Varaxois.

Les participants à cette mission étaient Guy MINASSIAN, Laurence MBODJI, Cédric MANCINI de la commission économique ainsi que Sandrine ROJON et Olivier ALAUX de la commission communication.

Synthèse des réponses :

143 questionnaires ont été retournés ce qui représente 363 personnes en tenant compte des personnes à charge soit 23 % de la population.

SYNTHESE DES REPOSES

Le Nombre d'enquête retourné est de 142

Ce qui représente 363 personnes en tenant compte des personnes à charges, soit 23% de la population.

Selon les différentes typologies on relève :

- 93 couples mariés
- 19 Célibataires
- 15 Veuf ou veuves
- 15 « autres ».

A la première question « L'offre de service est-elle suffisante ? »

On relève 66 OUI dont 19 avec commentaire et 76 NON.

Les demandes qui en ressortent sont :

- Un distributeur automatique de Billets (84 demandes)
- Une station-service

On relève une inquiétude modérée sur la pérennité des médecins.

Deuxième question, « Avez-vous assez de commerce sur la commune »

102 OUI dont 20 avec commentaire avec une demande à 10 reprises d'une supérette.

40 NON avec demande systématique de supérette avec station-service ou supermarché VIVAL plus grand. En marge on trouve des demandes pour un bar, restaurant, fleuriste, quincaillerie et opticien.

Troisième thème « Etes-vous satisfait de la sécurité routière sur le village ? »

48 OUI dont 3 avec commentaire.

94 NON.

Cité à 41 reprises la mise en place de ralentisseurs de part la vitesse excessive route des étangs, route de St Nizier et route du pont rouge. (axes principaux du village).

-Demande de sécurisation des entrées et sorties de village, traversée de la RD notamment pour les piétons en direction du cimetière et route du pont rouge.

-Autre problème soulevé, le rond-point de la Poste, l'entrée de la Zone Industrielle, les abords de la gare, la vitesse des pompiers (aussi bien pour les véhicules d'intervention en sortie que pour les arrivées en caserne.)

A la quatrième question « Etes-vous satisfait des équipements et infrastructures existants ? Salle des fêtes, musée, bibliothèque, installations sportives, aire de jeux, ...)

80 réponses OUI dont 17 avec commentaires principal « salle des fêtes »

62 réponses négatives avec à 55 reprises «salle des fêtes »

20 fois demandé une salle de sport ou autres structures sportives.

7 critiques sur les infrastructures scolaires, (école, cantine et bibliothèque).

En cinq « Pensez-vous que l'offre associative soit suffisante ? »

109 OUI dont 5 avec commentaires

33 NON

Principalement relevé : le manque d'associations culturelles, manque d'associations, destinées notamment aux filles (ex : sport féminin) et pour les enfants.

Sixième et dernier point « Les suggestions »

Il a été relevé uniquement ce qui a été cité plus de 2 fois

- L'accueil aux nouveaux arrivants dans la commune
- Les services aux personnes âgées
- Les chemins piétons
- La numérotation des rues
- Tennis
- Gaz naturel
- Films (cinéma)
- Bruits usine
- Stationnement, parking école maternelle.
- Le respect de l'environnement
- salle pour les jeunes
- WIFI en salle de réunion
- éteindre les lumières la nuit
- Problème de poubelle au lotissement le progrès (insalubrité).

CONVENTION DE LA COMMUNE ENTRE MARLIEUX ET SAINT PAUL POUR LA TONTE

Le conseil prend connaissance de la proposition de la convention entre les 2 communes pour la tonte du stade de Football à Marlieux.

Gilbert LIMANDAS demande le montant qui sera facturé à la commune de Marlieux et sur quels critères a été établi ce coût.

Didier DESMARIS informe que chaque tonte sera facturée au tarif de 130 € H.T. Ce montant prend en compte la main d'œuvre, le gasoil, l'entretien du matériel, le transport, l'assurance et l'amortissement du matériel

Mathieu BERARD demande si les employés auront le temps d'effectuer ces travaux sur Marlieux.

Didier DESMARIS répond oui que cela a été étudié avec eux.

Mathieu BERARD demande si le terrain de football de Marlieux fait l'objet de plus d'investissement de la part de leur commune, au niveau de l'entretien.

Didier DESMARIS répond qu'ils s'investissent plus, notamment dans l'étude de réaménagement des vestiaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de prestations de services avec la commune de Marlieux pour la tonte de leur stade de football.

LANCEMENT DU PROJET DE LA SECURISATION DES ROUTES

Pas d'éléments suffisants pour délibérer.

LANCEMENT DU PROJET DE RESTAURATION DES TABLEAUX Louis Jourdan

Un devis a été présenté pour la restauration de 17 tableaux Louis Jourdan.

Le Maire fait part que cette opération a reçu l'avis favorable de la commission scientifique régionale de conservation préventive et de restauration le 25 février 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'engager la restauration de 17 tableaux Louis Jourdan
- DECIDE de retenir le devis de l'atelier DELODDERE pour un montant de 5 560 € H.T
- RAPPELLE que les crédits nécessaires à la restauration de ces tableaux sont inscrits au budget,
- DECIDE de solliciter des subventions auprès de la D.R.A.C et du Conseil Régional au titre de la rénovation de ces tableaux peints par Louis Jourdan, inscrits au titre des monuments historiques.

TRAVAUX SUR TOITURE ET MURS INTERIEURS DE L'EGLISE

Le Maire rappelle que des travaux sur la toiture de l'église et purge d'enduit de la face intérieure ont été engagés en début d'année pour 7 756.78 € H.T.

Lors des travaux intérieurs de l'église, il s'est avéré une menace importante d'effondrement de la face Ouest intérieure.

Après consultation de l'entreprise mandatée pour ces travaux, il a été décidé d'engager de nouveaux travaux avec l'aval de la D.R.A.C compte tenu de l'urgence de ceux-ci.

La reprise de parement intérieur Ouest de l'église a nécessité des travaux supplémentaires s'élevant à 6 017.00 H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget (soit 14 000 € H.T) concernant les travaux sur toiture et murs intérieurs de l'église,
- DECIDE de solliciter des subventions auprès des bâtiments de France et de la D.R.A.C.

LANCEMENT DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE VOIRIES

Pas d'éléments suffisants pour délibérer.

DELIBERATION CONCERNANT LA NOUVELLE COMPETENCE PORTANT SUR L'ENTRETIEN DE LA VIDANGE AU NIVEAU DU SPANC

Sur une proposition formulée par Monsieur le Président, le conseil communautaire de la Communauté de Commune Centre Dombes s'est réuni le 26 février 2015 pour décider de modifier les statuts.

Le champ d'intervention du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) serait étendu à « l'entretien des installations d'assainissement non collectif ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-17 relatif aux transferts de compétence.

VU la délibération du conseil communautaire approuvée le 26 février 2015, il convient de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Le Conseil Municipal, après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire DECIDE, à l'unanimité :

-DE MODIFIER les statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes, avec effet au 26 février 2015,

-D'INTEGRER au chapitre II Compétences optionnelles desdits statuts intitulé II-2 – Protection et mise en valeur de l'environnement – Assainissement non collectif, la nouvelle rédaction :

« Assainissement Non Collectif : contrôle des installations, réhabilitation des installations et entretien des installations ».

-DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de l'Ain de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes ;

-D'ADRESSER une copie de cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Centre Dombes.

CESSION TONDEUSE ET OUVERTURE DE CREDITS AU COMPTE 024

Le conseil municipal entend que la tondeuse John Deere a fait l'objet d'une reprise par le concessionnaire AGRIPRO pour un montant de 3 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'ouvrir des crédits liés à la cession de la tondeuse sur le budget comme suit :

+ 3 600 € au compte 024 (RI)

CERTIFICAT ADMINISTRATIF COMPTABLE

Le Maire fait part que suite aux travaux d'urgence engagés à l'église ainsi qu'un besoin de crédits pour acquisition de matériel, il a été nécessaire d'utiliser des crédits du compte 020 (dépenses imprévues).

Le Maire présente à cet effet le certificat administratif comptable :

CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE VIREMENT DE CREDITS

COMPTES	MONTANT
020 Dépenses imprévues	-9 500 €
21578 Matériel et outillage de voirie	+ 2 000 €
21318 Bâtiment public	+ 7 500 €

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET POUR REGULARISATION DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le conseil municipal entend que la commune a reçu le détail des dotations de l'Etat qu'elle percevra pour l'année 2015.

Malgré la prévision d'une importante baisse des dotations lors de l'élaboration du budget, il est nécessaire de réviser leur montant compte tenu de l'état transmis par la préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer la décision modificative du budget comme suit :

Cpte 7411	Dotation Forfaitaire	- 3 060 €
Cpte 74127	Dotation nationale péréquation	- 3 890 €
Cpte 74718	Fonds d'amorçage TAP	+ 5 100 €
Cpte 7488	Participation Franco-Genevoise	+ 1 850 €

COMPTE RENDU VOIRIES (Rapport Didier DESMARIS)

Sur la voie communale VC 1, des travaux d'enrobé sur 600 mètres sont programmés et des fossés sont à reprendre.

Le curage des fossés sera effectué (environ 7km) par les établissements CHAPELAND, mandatée par la communauté de communes CENTRE DOMBES.

Gilbert LIMANDAS intervient pour signaler que dans l'alternative où un fossé serait prévu au lieudit de Chaux, il faudra prévoir un sens unique ou un sens alterné.

NUMEROTATION DES RUES (Rapport Didier DESMARIS)

L'étude se poursuit et le recensement des voies est en cours.

COMMUNICATION (Rapport Sandrine ROJON)

Le prochain bulletin information sera présenté avec des nouveautés :

-information dans la rubrique portrait local : un hommage à Georges TARDY lui sera rendu.

- dans la rubrique vie sociale : une présentation de la mas Montplaisant.

-une nouvelle rubrique dans la vie scolaire a été créé avec des sous-rubriques sur le site internet (nouauté : T.A.P avec planning des cycles ;cantine ; menus cantine ; garderie avec règlement intérieur etc..).

La commission travaille sur le guide des nouveaux arrivants à Saint Paul de Varax.

Sandrine ROJON informe que la commission souhaite s'élargir et propose que 2 nouveaux conseillers rejoignent cette commission.

Aucun volontaire ne se manifeste pour intégrer cette commission.

Information de la réception organisée pour les associations lors de la signature de la convention de mise à disposition de locaux. 10 présidents étaient présents.

Information de l'étude de la révision de la grille tarifaire de la location de la salle des fêtes.

Valérie CHASSIGNOL demande s'il est prévu d'enlever la gratuité de la salle aux associations.

Sandrine ROJON répond que cela sera évoqué au prochain conseil municipal lorsque ce sera à l'ordre du jour.

Olivier ALAUX ajoute qu'une demande d'une association extérieure a été faite et qu'il est nécessaire pour y répondre de revoir dans le détail les conditions de location de la salle des fêtes.

Evelyne TRUCHOT signale que Gisèle BACONNIER figure toujours sur le site internet de la commune, en tant que présidente de la communauté de communes.

INFORMATIONS DU MAIRE

Démission poste d'adjoint

Le Maire rappelle que Sonia MORANDAT, compte tenu de sa maternité, souhaite démissionner de son poste d'adjoint.

Sonia MORANDAT informe qu'elle souhaite déposer sa démission au 31/08/2015.

Le Maire informe qu'il n'y a pas de critères de parité suite à une démission d'un adjoint et qu'Olivier ALAUX sera candidat à ce poste.

Projet immobilier

Mr TEPPE a un projet d'aménagement de logements intergénérationnels. Il fait part également qu'il est ouvert aux propositions de vente de son tènement rue de la Dombes.

Echange terrain

Le Maire présente la dernière proposition de Mr SCHEIBLI. Celui-ci a signé un compromis de vente.
Affaire à suivre.

Domaine de la Dombes

Le Maire rappelle que Mr RAQUIN se porte acquéreur du site du domaine de la Dombes et qu'il consulte actuellement les établissements bancaires.

Lot Natur'elles

Le Maire fait part des problèmes qui ont eu lieu sur ce lotissement et des conséquences sur les maisons à proximité. Suite à cela L'entreprise Alila a mis en place un enrochement.

Le Maire informe qu'il a demandé à avoir communication des résultats du sondage sur les lieux des travaux et qu'ils ne les lui ont pas été transmis.

Le conseil évoque le problème de sécurité à la sortie de ce lotissement compte tenu de la proximité avec l'école maternelle.

Gilbert LIMANDAS demande s'il n'y aurait pas possibilité de prévoir la sortie vers la rivière.

Mathieu BERARD rappelle que les prescriptions du SCOT vis-à-vis de la densité ainsi que la zone classée en NC a engendré une complexité de l'établissement de ce lotissement de 20 logements.

Il est rappelé également que dans les prescriptions du PLU, il est prévu un accès pour rejoindre le lotissement les hauts du bief.

Scot

Le Maire fait part qu'un diagnostic sur les commerces a été établi avec une stratégie commerciale des territoires.

Pour cela des classements ont été établis avec des pôles commerciaux relais et des pôles principaux.

Saint Paul de Varax étant classé en pôle commercial relais.

QUESTIONS DIVERSES

Gilbert LIMANDAS signale qu'il y a un panneau « à vendre » sur la route de la cressonnière et qu'il faudrait s'interroger sur le bienfondé de la vente de cette parcelle qui ne doit pas entraver la sortie du village.

Valérie CHASSIGNOL et Evelyne TRUCHOT rappellent qu'il avait été évoqué de traiter la participation citoyenne et les T.A.P lors de ce conseil municipal.

Le Maire répond que tout n'a pas pu être mis à l'ordre du jour lors de cette réunion et que cela sera évoqué lors d'un prochain conseil.

Valérie CHASSIGNOL et Evelyne TRUCHOT demandent si on a le compte rendu de la dernière réunion des écoles et notamment des informations sur le sondage qui a été effectué auprès des parents concernant les T.A.P.

Sonia MORANDAT dit qu'il n'a pas été prévu de donner de compte rendu en conseil municipal notamment compte tenu que ce que sondage n'a pas été établi par la municipalité.

Prochain conseil le 01/06/2015